



Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 29/04/2014 Date de révision: 24/08/2025 Remplace la version de: 17/11/2022 Version: 6.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Nylo Covercoat Blank (Hardener)
Code du produit : F.1165.B
Groupe de produits : Recette

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Revêtement époxy blanc sans solvant
Fonction ou catégorie d'utilisation : Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nylo Food & Protective Coating B.V.
Nieuweweg 5
NL 9073 GN Marrum, Fryslân
Nederland
T +31 (0)518 - 418 000
info@nylocoatings.nl, www.nylocoatings.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302
Toxicité aiguë (Inhalation: poussières, brouillard) Catégorie 4 H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: alcool benzylique; 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; m-phénylènebis(méthylamine)

Mentions de danger (CLP)

: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
Appeler immédiatement un médecin.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec
précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en
porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler
immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
alcool benzylique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (CZ, DE, NL, PL)	N° CAS: 100-51-6 N° CE: 202-859-9 N° Index: 603-057-00-5 N° REACH: 01-2119492630-38	25 – 50	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1580 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane	N° CAS: 68609-08-5 N° CE: 614-657-1 N° REACH: 01-2119965165-33	10 – 25	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	N° CAS: 2855-13-2 N° CE: 220-666-8 N° Index: 612-067-00-9 N° REACH: 01-2119514687-32	10 – 25	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1030 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412
m-phénylènebis(méthylamine) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 1477-55-0 N° CE: 216-032-5 N° REACH: 01-2119480150-50	5 – 10	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=980 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 (ATE=1,34 mg/l/4h) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 EUH071

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	N° CAS: 2855-13-2 N° CE: 220-666-8 N° Index: 612-067-00-9 N° REACH: 01-2119514687-32	(0,001 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A; H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Autoprotection du secouriste	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se former tels que de la fumée, du monoxyde et du dioxyde de carbone.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des chaussures imperméables.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Ne pas utiliser d'outils pouvant générer des étincelles. Le produit peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements.

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais.
Produits incompatibles	: Conserver à l'écart des oxydants, acides forts et bases fortes.
Température de stockage	: 20 (5 – 30) °C
Lieu de stockage	: Stocker en conformité avec la réglementation locale.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Stocker dans un récipient fermé.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, voir la fiche produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

alcool benzylique (100-51-6)	
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
TGG-8u (OEL TWA)	45 mg/m ³
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	m-Xylène- α,α' -diamine (m-phénylènebis(méthylamine), 1,3-phénylènediméthanamine)
VLEP CT (OEL STEL)	0,1 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme
Blouses/combinaisons Tyvek®	

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,1 mm	2 (< 1.5)	EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	Type P2	Protection contre les poussières	EN 143
Demi-masque réutilisable	Filtre A2/B2	Protection contre les vapeurs	EN 143

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: $\geq 105\text{ °C}$
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 105 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: $398,01 - 497,512\text{ mm}^2/\text{s}$

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Viscosité, dynamique	: 1000 (1000 – 1400) mPa·s
Solubilité	: Non miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,005 kg/l
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts et acides forts. Eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.

Nylo Covercoat Blank (Hardener)	
ETA CLP (voie orale)	658,195 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (poussières, brouillard)	3,159 mg/l/4h
Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane (68609-08-5)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale rat	1620 mg/kg

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 orale	1580 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1410 - 1770
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4,178 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,01 mg/l
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
DL50 orale rat	980 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,34 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
pH	11,8
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
pH	12
Silane, méthyl triméthoxy, produits d'hydrolyse avec la silice (92797-60-9)	
pH	3,5 – 5,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
pH	11,8
m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
pH	12
Silane, méthyl triméthoxy, produits d'hydrolyse avec la silice (92797-60-9)	
pH	3,5 – 5,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2 '- [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane (68609-08-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
alcool benzylique (100-51-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration : Non classé	
Nylo Covercoat Blank (Hardener)	
Viscosité, cinématique	398,01 – 497,512 mm²/s
alcool benzylique (100-51-6)	
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s
11.2. Informations sur les autres dangers	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
RUBRIQUE 12: Informations écologiques	
12.1. Toxicité	
Ecologie - général	: Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.
Ecologie - eau	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2 '- [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane (68609-08-5)	
CL50 - Poisson [1]	1,62 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	1,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	3,13 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	2,5 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
alcool benzylique (100-51-6)	
CL50 - Poisson [1]	460 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	230 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

alcool benzylique (100-51-6)	
CE50 72h - Algues [1]	770 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	500 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	76,828 mg/l Test organisms (species): other:
NOEC chronique poisson	48,897 mg/l Test organisms (species): other: Duration: '30 d'

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
CL50 - Poisson [1]	110 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	37 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	> 50 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	10 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
CL50 - Poisson [1]	87,6 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
CE50 - Crustacés [1]	15,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	20,3 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	33,3 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	15 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Nylo Covercoat Blank (Hardener)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2' - [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane (68609-08-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

alcool benzylique (100-51-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Silane, méthyl triméthoxy, produits d'hydrolyse avec la silice (92797-60-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2' - [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxirane (68609-08-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,36
--	------

alcool benzylique (100-51-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,05
--	------

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	1,9
--	-----

m-phénylènebis(méthylamine) (1477-55-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ 0,18
--	--------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / RID

ADR	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
UN 3066	UN 3066

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
PEINTURES (le benzène-1 ,3-dimethaanamine (MXDA), la 3-amino méthyl-3,5,5-triméthylcyclohexamine)	PEINTURES (le benzène-1 ,3-dimethaanamine (MXDA), la 3-amino méthyl-3,5,5-triméthylcyclohexamine)
Description document de transport	
UN 3066 PEINTURES (le benzène-1 ,3-dimethaanamine (MXDA), la 3-amino méthyl-3,5,5-triméthylcyclohexamine), 8, III, (E)	UN 3066 PEINTURES (le benzène-1 ,3-dimethaanamine (MXDA), la 3-amino méthyl-3,5,5-triméthylcyclohexamine), 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
8	8
	
14.4. Groupe d'emballage	
III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C9
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 367
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Citernes et conteneurs en vrac instructions portables mixtes (ADR)	: T4
Citernes et conteneurs pour vrac dispositions particulières portables mixtes (ADR)	: TP1, TP29
Codes-citerne ADR (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Spéciaux de la commission pour le transport - Forfaits (ADR)	: V12
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Tunnel Code de restriction (ADR)	: E
----------------------------------	-----

Le transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C9
Dispositions spéciales (RID)	: 163, 367
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	Nylo Covercoat Blank (Hardener) ; alcool benzylique ; 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ; m-phénylènebis(méthylamine)
3(c)	Nylo Covercoat Blank (Hardener) ; 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ; m-phénylènebis(méthylamine)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV	: 0 g/l
Directive Decopaint (2004/42/CE) - Annexe II	: A/j (Vernis et Peintures - Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple)
Concentration maximale autorisée	: 500 g/l COV
Teneur maximale en COV	: 0,00 g/l COV

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
RG 49 BIS	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Pays-Bas

Catégorie ABM	: A(3) - dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique
SZW Liste des substances cancérigènes	: Silane, méthyl triméthoxy, produits d'hydrolyse avec la silice est listé
SZW Liste des substances mutagènes	: Silane, méthyl triméthoxy, produits d'hydrolyse avec la silice est listé
SZW Liste des substances reprotoxiques – Allaitement	: Aucun des composants n'est listé
SZW Liste des substances reprotoxiques – Fertilité	: Aucun des composants n'est listé
SZW Liste des substances reprotoxiques – Développement	: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la version de	Modifié
	Date de révision	Modifié
4.1	Premiers soins général	Ajouté
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Ajouté
4.1	Premiers soins après inhalation	Ajouté
4.1	Premiers soins après ingestion	Ajouté
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté
4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Ajouté
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté
5.3	Protection en cas d'incendie	Ajouté
6.1	Équipement de protection	Ajouté

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Ajouté
6.3	Autres informations	Ajouté
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ajouté
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Ajouté
8.2	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ajouté
8.2	Protection respiratoire	Ajouté
8.2	Protection des mains	Ajouté
8.2	Protection oculaire	Ajouté
8.2	Contrôles techniques appropriés	Ajouté
8.2	Protection de la peau et du corps	Ajouté
9.1	Point d'ébullition	Modifié
10.1	Réactivité	Ajouté
10.2	Stabilité chimique	Ajouté
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté
10.4	Conditions à éviter	Ajouté
10.6	Produits de décomposition dangereux	Ajouté
11.1	ETA CLP (voie orale)	Modifié
12.1	Ecologie - général	Ajouté
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ajouté
13.1	Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	Ajouté

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
	CLP
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
CE50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
FDS	Fiche de Données de Sécurité

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Conseils de formation	: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.
Autres informations	: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Nylo Covercoat Blank (Hardener)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France;NL - Pays-Bas

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.